

# INFORMATIONS FINANCIÈRES C.C.A.S.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / BUDGET 2023**

#### Conseil Administration du 12 avril 2023

Les nouvelles dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du **07 août 2015** relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales prévoient une note de présentation retraçant les informations financières essentielles pour le compte administratif et le budget primitif.

Ces dernières viennent compléter le débat d'orientation budgétaire tenu en Conseil d'Administration en séance du **14 mars 2023**.

Conformément à la délibération du 12 septembre 2022, le budget 2023 est établi avec la nouvelle nomenclature comptable M57 qui rend de fait difficile toute comparaison avec le Compte Administratif (CA) et le budget 2022 établis selon le nomenclature M14.

- I. BUDGET GÉNÉRAL / COMPTE ADMINISTRATIF
- II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
- IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

## I. BUDGET GÉNÉRAL / COMPTE ADMINISTRATIF

			Compte Administratif 2022	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
Budget Général	Section fonctionnement	Dépense	248 622.58	298 312.85	322 505.40
		Recette	310 884.10	298 312.85	322 505.40
		Excédent	62 261.52	-	-
	Section d'investissement	Dépense	21 800.52	21 813.33	22 863.33
		Recette	21 813.33	21 813.33	22 863.33
		Excédent	12.81	-	-

Maîtrise du budget de fonctionnement du C.C.A.S en 2022. Au BP 2023, il y a lieu de prévoir une augmentation des dépenses essentiellement due à l'inflation et plus particulièrement à la hausse conséquente des fluides (gaz, électricité, fioul).

Les recettes devraient évoluer également avec une prévision concernant France Services à 35.000, 00 € et 105.000,00 € pour les repas livrés par l'hôpital.

Le résultat de fonctionnement présente un excédent de **62 261.52 €** au compte administratif 2022.

Celui-ci sera affecté au BP 2023 de la façon suivante :

- + **42.606,40 €** section de fonctionnement
- + **19.655,12 €** section d'investissement

#### Restes à Réaliser (RAR) en dépense et recette :

Il n'y a aucun reste à réaliser.

### II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### Produits des services

Figurent au BP 2023, les recettes prévisionnelles au titre de la vente des repas (portage à domicile et foyer restaurant) pour un total de 112.400,00 €. Pour l'année 2022, la recette était de 101.867,10 €.

#### **Dotations et participations**

La subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. par la commune de Fumel s'élevait à 120.436,53 € pour l'année 2022 et sera de 118.087,67 € pour 2023.

La subvention au titre de France Services est de 30.000 € en 2022 et la participation au titre de ALT se monte à 11.298,24 €.

## III. <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>

## Compte Administratif 2022

Le montant global des charges de fonctionnement s'élève à 248 622.58 €.

#### Charges de personnel :

Augmentation de la masse salariale du C.C.A.S. en 2022 avec le recrutement d'un nouvel agent dans le cadre de l'ouverture de France Services et la revalorisation indiciaire de 3,5 % depuis le 01 juillet 2022 ainsi que le régime indemnitaire à compter du 01 mai 2023.

### Charges à caractère général et autres charges de gestion :

Malgré les décisions prises pour contenir les dépenses de viabilisation, la crise énergétique actuelle impactera les dépenses de fonctionnement du C.C.A.S. en 2023. Les nouveaux tarifs en vigueur (marché 2023-2025) enregistrent un coût d'achat de l'énergie multiplié par 5. Ainsi, la prévision budgétaire électricité pour 2023 s'établit à 10.000,00 €. Le montant des dépenses réelles de 2022 s'élevait à 3.801,90 €.

#### Charges financières :

L'emprunt contracté pour la construction et les travaux du foyer 3e âge se termine le 20/12/2029. L'annuité constante de cet emprunt est de 31.201,76 €.

#### IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas d'opération d'investissement prévue en 2023.

#### Emprunt 2023 :

Lors du DOB, il n'était pas envisagé de recourir à l'emprunt en 2023.